

Journée de consultation Propriété Intellectuelle

OÙ / COMMENT ?

ONLINE

à l'initiative de :
UMONS

Centre Patlib Hainaut
La Maison de l'Entreprise
SPF Economie - OPRI
BOIP

Avec la participation du
SPW-EER

Ensemble pour le respect de
chacun dans le cadre des
conditions sanitaires.

Déroulement

Les participants auront un (des) entretien(s) individuel(s) en ligne (chaque entretien dure 40 minutes) avec un ou plusieurs experts dans différents domaines de la propriété intellectuelle. Des conseillers et des juristes spécialisés dans les contrats et matières fiscales seront aussi disponibles.

Pour une bonne préparation

Nous voulons mettre l'accent sur l'interactivité et accroître l'efficacité des entretiens. Lorsque vous remplirez votre formulaire d'inscription, nous vous demandons donc de décrire votre projet en quelques mots et de nous faire part des questions que vous souhaitez aborder.

Inscription gratuite mais obligatoire,
avant le 17 mai 2021.

Cliquez [ici](#) pour accéder au **module
d'inscription.**



QUAND ?

- 27 mai 2021 -

Empêchement

Si vous êtes empêché(e), signalez-nous si un(e) collègue doit bénéficier du lien vers la visioconférence. Nous vous remercions de nous prévenir en cas d'empêchement pur et simple.

POUR QUI ?

Vous êtes starter, responsable d'une PME, designer, chercheur ou inventeur « isolé » : cette journée est faite pour vous.

Organisateurs



L'Office de la Propriété intellectuelle (OPRI) est l'instance officielle en Belgique pour la gestion et l'information des droits de PI, notamment les brevets, les droits d'auteurs ainsi que les droits voisins.

<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle>



L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP) est l'instance officielle pour le dépôt des marques et modèles dans le Benelux. De plus, avec l'i-DEPOT, le BOIP met à la disposition des créateurs un moyen de preuve daté.

<https://www.boip.int/fr>



L'UMONS fait partie du réseau européen « PATLIB ». Celui-ci rassemble des centres d'information régionaux en Propriété Intellectuelle qui sont sous la tutelle des offices nationaux en brevets de chaque état membre. Le rôle des Centres PATLIB est de fournir une assistance pratique de proximité et des conseils avisés sur tout problème touchant à la propriété intellectuelle, aux étudiants, chercheurs, spin-off, start-up, PME, TPE et aux inventeurs isolés. <https://www.umons.ac.be>



La Maison de l'Entreprise (LME), incubateur et accélérateur de néoentrepreneurs et jeunes entreprises en croissance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création, le développement et l'accélération de leur projet ou de leur entreprise.

<https://www.lme.be>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Christian Meyers
BOIP
T. + 3170 3491136

Alain Lambermont
SPF Economie, OPRI
T. + 32 2 2778356

ROOMS

BREVETS

Qu'est-ce qu'un brevet d'invention ? Quelles sont les conditions à respecter pour introduire une demande ? Quels sont les avantages procurés par le dépôt d'un brevet ? Quelle est la durée de vie d'un brevet ? Quel est le coût d'une demande de brevet ? En cas de dépôt, où suis je protégé et sur quoi ? Comment savoir si une invention a déjà été protégée par un tiers ? Comment ne pas tomber dans le piège de la contrefaçon ?

> Pour répondre à ces questions : Alain Lambermont (OPRI) et Maryse Demuynck (UMONS, AVRE)

MARQUES, MODELES, i-DEPOT

Qu'est-ce qu'une marque ou un modèle ? A quelles conditions les marques et modèles doivent-ils répondre pour être enregistrés ? Où déposer et à quel prix ? Pourquoi le faire ? Que se passe-t-il si on ne protège pas sa marque ou son modèle ? Comment rechercher une marque ou un modèle ? Quel site Internet utiliser ? Comment s'y retrouver dans les procédures ? Quelles précautions prendre ? A quoi sert l'i-DÉPÔT et comment le mettre en oeuvre ?

> Pour répondre à ces questions : Christian Meyers (BOIP)

JURIDIQUE

Comment protéger vos informations, vos données, vos logiciels, vos noms de domaine ? Comment vous rémunérer en droits d'auteur et payer moins d'impôts ? Quel contrat avec vos partenaires ? Comment gérer et exploiter votre propriété intellectuelle ? Quelles différences entre un contrat d'agence, de distribution, de franchise ? Comment rédiger un contrat de licence ? Comment faire respecter vos droits intellectuels ? Des questions en droit commercial ou en droit des nouvelles technologies ? Qu'est-ce que le RGPD (GDPR en anglais) et comment le respecter ? Quel est l'intérêt des clauses de confidentialité et de non-concurrence ?

> Pour répondre à ces questions : Didier Moné et Anaïs Blanckaert (UMONS, AVRE)

FINANCEMENT EN MATIÈRE DE BREVETS EN RÉGION WALLONNE

Quelles aides peut apporter la Région wallonne avant les dépôts et pour les dépôts de demandes de brevet ? Pour qui ? Quelles sont les démarches ?

> Pour répondre à ces questions : Benjamin Albertani, SPW-EER (Service Public de Wallonie – Emploi, Economie, Recherche)

MESURER L'IMPACT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR VOTRE BUSINESS MODEL

Quelle plus-value apporte la PI au business model de l'entreprise ? Quelle est la nature des relations entre la spin-off et ses partenaires (université, clients,...) ? Quel rôle joue la PI dans chacune de ces relations ? Pourquoi et comment est calculé le retour à l'université de la plus-value générée par la PI ?

Quel est l'impact stratégique d'une décision de tel ou tel moyen de protection de la PI ?

Quels sont les services proposés par la LME et l'AVRE pour accompagner la valorisation de la PI ?

> Pour répondre à ces questions : David Lhoir (UMONS, AVRE) et Tony Christiaens (LME)

FISCALITÉ

Comment sont taxés mes revenus tirés de la propriété intellectuelle ? Dois-je envisager de passer en société ? Comment puis-je optimiser fiscalement ma rémunération en percevant des droits d'auteur ? Quelles précautions dois-je prendre afin de m'éviter un redressement fiscal en cas de contrôle ?

> Pour répondre à ces questions : Maître Emilie Vanhove (NOVALIS), spécialisée en droit de la propriété intellectuelle, droit de la protection des données à caractère personnel et droit bancaire